EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 20 octobre 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du CANTAL

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

Date de la convocation : 05 octobre 2022

Date d'affichage: 05 octobre 2022

Vote: Pour: 21

Contre: 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux le Vingt du Mois d'Octobre

A 20 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.

Présents: Robert PISSAVY, Christian PICHOT-DUCLOS, Magali CRAUSER, Gilles CHABRIER, Christian GRAS, Danielle ROLLAND, Annie COUDERC, Véronique BOREL, Renaud BOUTOUTE, Roland VIDAL, Pierrick ROCHE, Eric TUPHE, Jean BOUCHER, Félix ROCHE, Flore COUTURE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Alain BARRES, Dimitri OCTAVIE.

Présents par procuration: Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Véronique BOREL, Pierre JUILLARD donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Françoise ALRIQ donne pouvoir à Jean BOUCHER.

Absent: Béatrice CHEVALLET, Béatrice THOMAS.

Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : Ligne de trésorerie pour financement des travaux 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2022 dans le cadre des d'investissements et en attente du versement des subventions,

Monsieur le Maire indique qu'une consultation d'établissements bancaires a eu lieu pour la souscription d'une ligne de trésorerie de 310 000.00 €.

Monsieur le Maire indique les deux offres reçues :

Caisse d'épargne : taux indexé €STR +0,50 % ; commission d'engagement 0,10%.

Crédit Agricole : taux indexé EURIBOR +0,30% et commission d'engagement 0,10%.

RF Sous préfecture de Saint Flour

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 24/10/2022
015-200071702-20221020-DE_2022_113-DE

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

Décide d'ouvrir un crédit de trésorerie d'un montant de 310 000.00 € (trois cent dix mille euros) auprès de la Caisse d'Epargne ;

uros) aupres de la Caisse d'Epargne ,		
Montant	310 000 €	
Taux d'intérêt	Taux €STR + 50%	
Périodicité de paiement des	Mensuelle	
intérêts		
Base de calcul des intérêts	Exact/360	
Jour de départ des intérêts pour un tirage à jour J et de fin pour un remboursement viré à J	Les intérêts courent à compter de la date de mise à disposition des fonds jusqu'au jour calendaire précédant la date de remboursement des fonds. Les intérêts sont payables selon la procédure de débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, au plus tôt le 6ème jour ouvré du mois civil suivant celui au titre duquel ils sont dus.	
Commission d'engagement	0.10% du montant	
Commission de non utilisation	0.05% de la différence entre le montant de la ligne de	
	trésorerie et de l'encours moyen des tirages sur le mois	

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,



Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/10/2022 015-200071702-20221020-DE_2022_113-DE